

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 12 décembre 2017

N° 02
Objet : Indemnité de conseil au
Trésorier Principal

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric , BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMTERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel , SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

| | |
|---------------------|------------------------|
| AILLAUD Jean Pierre | LEJOSNE Patrick |
| AUBERT Serge | MAGAUD Marie José |
| AUZET Guy | MUNOZ MALDONADO Julien |
| BALIQUE François | REINAUDO Patrick |
| BARTOLINI Bernard | ROCHAT Jacques |
| BOURJAC Jean Marie | THONNATTE Lionel |
| BRUN Patricia | TONELLI Corinne |
| GRAVIERE Remy | URQUIZAR Danielle |

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée F Inpale-cnm

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité est calculée sur le montant des dépenses de la collectivité et de ses budgets annexes auquel sont appliqués des pourcentages déterminés par l'arrêté sus-mentionné.

Cette indemnité est nominative et une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement des assemblées ou dans notre cas, lors de la création d'une nouvelle collectivité.

Par délibération du 14 octobre 2014, la CCABV avait attribué cette indemnité. Cette délibération est désormais caduque.

Je vous propose d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur Reynoard à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette indemnité sera calculée au taux plein tel que prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**Après délibération****A l'unanimité****Approuve les propositions présentées****Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.****Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

**REÇU EN PREFECTURE****le 14/12/2017**

Application créée e-ko@aire.com

70_DE-004-200067437-20171212-02_12122017